

LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr

www.mairie-civens.fr

MAI 2018

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

Ordre du jour.

- Vote des taux des ménages-
- Menuiserie école -Appel d'offres, salle des associations
- Questions diverses.

Communiqué de Michel Grand, Vice-président de Forez-Est «J'ai décidé, pour des raisons personnelles, de rendre ma délégation de Vice-Président à la CCFE. Elu conseiller communautaire depuis 2008, je reste attaché au développement de notre Communauté de Communes». Dans une volonté de préserver et de continuer à travailler au service du territoire, j'ai fait le choix de rester conseiller communautaire et d'être présent actif à toutes les commissions auxquelles je participais *»

*Rappel : Commission des finances. Commission du Sport et de la Culture. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vote des taux ménages.

Christophe Guillaume rappelle que son équipe s'est engagée à ne pas augmenter les taux ménages durant tout le mandat. Malgré la baisse des aides de l'Etat, les élus maintiennent les taux de : 2.92% pour la Taxe Habitation, 5.99% pour le Foncier Bâti, 13.85% pour le Foncier Non Bâti. Ces taux sont les plus faibles de la CCFE.

En 2017 les taux cumulés commune + communauté de communes ont baissé pour les contribuables de Civens.

M le Maire indique que les taux de notre commune sont inchangés depuis 2008. Il ajoute « la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale »

Le conseil a validé à l'unanimité.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Les territoires à énergie positive pour la croissance verte, lauréats de l'appel à initiatives du même nom, lancés par le ministère de l'environnement en 2014, sont des territoires considérés comme territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Grâce à l'action pilotée par la Communauté de Communes des Montagnes du Matin sous la houlette de Pierre Simone, maire de ST Barthelemy Lestra, notre nouvelle communauté Forez-Est bénéficie des aides de l'Etat.

Un territoire à énergie positive, qu'est ce que c'est ?

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire pour lequel la collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. Six domaines d'actions sont prioritaires dans ces territoires : **La réduction de la consommation d'énergie** par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure.

La diminution des pollutions et le développement des transports propres par l'achat de voitures électriques, le

développement des transports collectifs et du covoiturage.

Le développement des énergies renouvelables avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur.

La préservation de la biodiversité par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville.

La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets avec la suppression définitive des sacs plastiques, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires.

L'éducation à l'environnement en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants.

Le terme « croissance verte » se réfère au potentiel de levier pour l'économie et l'emploi représenté par un tel programme. En effet, le ministère de l'Environnement met en avant le fait que les territoires à énergie positive créent des emplois non délocalisables dans les domaines du bâtiment, des déchets, des énergies renouvelables, des économies d'énergie, avec par exemple : -des artisans du bâtiment pour effectuer des travaux de rénovation. -des ambassadeurs du tri pour encourager les habitants aux bons gestes. -tous les métiers du ramassage, du tri et du recyclage des déchets.

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre programme de changement des menuiseries de l'école, du restaurant, des appartements. Il faut ajouter également le changement de la chaudière du restaurant et l'installation de celle du presbytère. La subvention pourrait être de l'ordre de 80%.

Ecole

Les effectifs pour la rentrée prochaine sont à la limite du seuil demandé. Pour l'instant 104 enfants sont inscrits, ce qui permet cependant le maintien de la 5e classe.

À la rentrée prochaine, les enfants de notre école seront sur les bancs de classes quatre jours par semaine. Un choix majoritairement plébiscité par les parents et par les élus. La réforme des rythmes scolaires avait été instaurée en 2014.

À la suite de la proposition de l'Éducation Nationale de déroger à ce système pour un retour à la semaine de quatre jours, la commune a délibéré en ce sens.

Site Internet

La présentation ainsi que la page d'accueil de notre site ont été modifiées afin de faciliter la recherche. Fabien Martinon a travaillé sur ce dossier. Il rappelle qu'il est preneur de toutes les informations provenant des élus ainsi que des associations.

SEANCE DU 15 MARS 2018

Ordre du jour.

- Approbation comptes administratifs, comptes de gestion 2017 et affectation des résultats
- Vote des budgets
- Subventions voiries 2018.-Bail presbytère (rez-dechaussée)-Tarifs salle des Balcons du Forez
- Ombrière panneaux photovoltaïques
- Questions diverses

Approbation des comptes administratifs 2017, commune et assainissement.

-communal : excédent de fonctionnement : 400 290.30€
excédent d'investissement : 170 228.71€.

-assainissement : excédent de fonctionnement 10 176.93€
excédent d'investissement 166 665.99€

Les comptes de gestion, comptes administratifs et affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

Marché Salle des Associations.

Suite à l'analyse des offres par la commission, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité les marchés suivants (en Hors Taxes) :

-LOT 1 TERRASSEMENT VRD : **BAROU TP – FEURS**

Montant du Marché : 55 193.15 € + PSE 3 850€

-LOT 2 MACONNERIE : **EGB ROUBI – CIVENS**

Montant du Marché : 91 824.95€

-LOT 3 FACADE : **UCAR – SAINT CHAMOND**

Montant du Marché : 6 985€

-LOT 4 CHARPENTE BOIS : **LIBERCIER – SAVIGNEUX**

Montant du Marché : 35 227.65€

-LOT 5 COUVERTURE BARDAGE : **SUPER – ST GENEST LERPT**

Montant du Marché : 35 200.00€

-LOT 6 METALLERIE MENUISERIE ALUMINIUM : **BOYER - ROANNE**

Montant du Marché : 32 934.00€ + PSE 9 703€

-LOT 7 MENUISERIE BOIS : **CHAPUIS – CIVENS**

Montant du Marché : 35 594.10€

-LOT 8 CARRELAGE FAIENCE : **ARCHINBAUD – BOEN**

Montant du Marché : 34 725.65€

-LOT 9 PLATRERIE PEINTURE : **MAISON BROZE – PRALONG**

Montant du Marché : 44 062.18€

-LOT 10 PLOMBERIE SANITAIRE : **ATOUT BOIS - BALBIGNY**

Montant du Marché : 5 603.21€

-LOT 11 CHAUFFAGE VMC : **BEALEM – MONTROND**

Montant du Marché : 41 202.81€

-LOT 12 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES : **BONNAIRE – SAINT ETIENNE**

Montant du Marché : 30 000.00€

-LOT 13 ESPACES VERTS : **P.J. D'AIGUILLY – VOUGY**

Montant du Marché : 2 890.00€

-LOT 14 DESAMIANTAGE : **AG DEVELOPPEMENT – VALREAS**

Montant du Marché : 18 500.00€

-LOT 15 DEMOLITIONS : **BALMONT – ST SYMPHORIEN DE LAY**

Montant du Marché : 27 743.00€

Montant du marché tranche ferme + PSE : 464 995.70€

Montant du marché tranche optionnelle : 46 243€ HT

Montant total du marché : 511 238.70€ HT

Voirie.

La liaison piétonne entre les Balcons du Forez et le chemin de Goutte Fougère est terminée. Elle finalise la voie sécurisée jusqu'au cœur du village. C'est la troisième réalisation après la rue du Palais et la rue du Champ de Course. La commission voirie réfléchit à la sécurité sur d'autres zones. Le secteur de Charbonnel sera étudié avec le Conseil Départemental afin de négocier la prise en charge financière de chacun.

Pour 2018, une réfection du chemin Goutte Fougère sera réalisée. Ces travaux permettront de poursuivre le cheminement piéton jusqu'à l'allée du Parc de la Chênaie. Les travaux de réfection devront permettre de gérer

l'écoulement des eaux pluviales qui posent problème chez certains riverains.

Un programme de curage de fossés est en cours d'élaboration.

Ecobuage, brûlage sanitaire de végétaux contaminés, le rappel des règles.

La règle générale est l'interdiction, pour les personnes non propriétaires, de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres des bois, des forêts, plantations, reboisements, landes durant toute l'année.

En revanche, les propriétaires ou ayants droits peuvent procéder à des incinérations de végétaux sur pied ou de branches mortes à l'intérieur ou à moins de 200 mètres des bois du 1^{er} mai au 30 juin et du 1 octobre au 28 février. Toutefois une déclaration doit être adressée en mairie 5 jours francs avant le début des travaux de brûlage. Le propriétaire doit informer les pompiers avant le début de l'opération. Il doit être présent sur les lieux pendant toute la durée du feu, muni de la déclaration et de moyens d'alertes et d'extinctions des feux. Le feu doit être éteint 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil.

Les certificats d'immatriculation (cartes grises) et les permis de conduire.

Le plan préfecture nouvelle génération simplifie les démarches pour la délivrance des permis de conduire et des certificats d'immatriculations (cartes grises). Depuis novembre 2017, les usagers ne se déplacent plus en préfecture ou en sous préfecture pour effectuer leurs démarches, ils le font directement en ligne, grâce aux télé-procédures.

Tour du Roannais.

Une réunion d'une majorité d'associations, plus la présence de la propriétaire de « La Démarrante » a eu lieu pour l'organisation de l'arrivée du Tour du Roannais le samedi 2 juin. Une buvette inter-associative sera en place route de Pouilly.

Bail Presbytère.

Le rez-de-chaussée a été rénové. Mesdames Barjon et Gagnaire, infirmières, vont désormais louer les locaux pour leur activité professionnelle. M le Maire propose d'établir un bail précaire de 12 mois pour un montant de 250 € mensuels. Ce bail prendra effet au 1er avril 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Manifestations à venir.

Vendredi 1^{er} juin : Spectacle MJC

Samedi 2 juin : Arrivée du Tour du Roannais

Vendredi 29 juin : Fête de l'école

Samedi 14 et dimanche 15 juillet : Fête patronale.

Dimanche 9 septembre : Brocante. Entente Tennis de Table

Mercredi 12 septembre : Don du sang EFS

Prochain conseil le mercredi 25 avril 2018 à 20H

INFOS. Interdiction totale d'utiliser des produits phytosanitaires pour les collectivités. Faut-il s'habituer à voir les herbes pousser ? Aujourd'hui on peut dire que plus rien ne sera comme avant. Nous envisageons donc de créer un poste à temps partiel pour effectuer ce travail pendant 1 mois cet été. Il existe aussi le « nettoyage citoyen », chacun prenant la responsabilité de son environnement en désherbant devant chez lui.